

Règlement du jeu concours photo « Céouça ? »



ORGANISATEUR

Le Club Photo de Beauzelle organise du 6 avril au 17 mai 2026 inclus, un jeu de piste photographique intitulé « Céouça ? ».

Le but étant de découvrir un maximum de lieux représentés par des indices photographiques se situant dans la commune de Beauzelle.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Par participant on entend personne physique ou groupe (famille, amis,...) mais identifiés par une seule adresse mail.

Ce concours de photographies est ouvert à toute personne physique. Les mineurs restent sous l'autorité d'un parent ou d'un tuteur.

Pour prendre part au concours, les participants devront :

- retrouver les lieux où les photographies ont été prises
- prendre eux-mêmes une photographie originale de chacun des lieux
- **Lorsque l'ensemble des lieux ont été trouvés ou bien si la date limite d'envoi est atteinte** envoyer l'ensemble des photos à l'adresse du club : bureau@latelierphotobeaузelle.fr

Dans ce dernier cas, il n'est donc pas nécessaire d'avoir retrouvé tous les lieux pour envoyer les photos des lieux trouvés.

Si le participant a retrouvé l'ensemble des lieux, envoyer aussitôt que possible les photos, la date d'envoi contribue au classement.

Pour chaque lieu une seule photo par participant.

Date limite de participation : 17 mai 2026

SPÉCIFICITÉS DES PHOTOGRAPHIES *

Les images transmises seront :

- Au format JPG
- Sans filigrane, ni signature

Les images peuvent être retouchées (cadrage, luminosité, ...) mais pas modifiées (rajout, suppression d'élément transformant le lieu). Les photographies envoyées doivent être l'œuvre du participant.

Toute photographie portant atteinte aux personnes, constituant un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la violence, à la haine, à une quelconque provocation ou discrimination, sera disqualifiée.

Les photographies feront l'objet d'une modération et sélection si nécessaire au préalable par l'organisateur. L'auteur sera prévenu de toute exclusion de sa ou ses photographies.

JURY ET REMISE DES LOTS

L'ensemble des photographies sera soumis à un jury composé notamment de membres du Club Photo.

Les critères de classement des participants seront dans l'ordre :

- le nombre de **lieux exacts** de prise de vue,
- la **date de réception** des photos,
- et en cas d'égalité **l'originalité, la créativité** des points de vue.

Suite à la délibération du jury, les gagnants seront annoncés lors de la remise des prix prévue le **29 mai 2026**.

- Les 3 participants les mieux classés seront récompensés.

Récompenses :

Une séance de portrait en studio ainsi qu'une impression encadrée en 40x60 cm maximum de cette séance ou bien l'impression d'une photo de leur choix.

Les photos imprimées pour la remise des prix seront restituées aux auteurs.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les critères d'attribution des lots en fonction du nombre de participants.

DROIT D'AUTEUR, DROIT DE DIFFUSION ET DROIT À L'IMAGE

Le participant affirme que la photographie qu'il soumet au concours est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée.

En soumettant son image, le participant accepte que sa photographie puisse être :

- imprimée et exposée lors de la remise des prix,
- diffusée sur le site internet du photo club l'Atelier Photo.

L'organisateur s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.

LOI INFORMATIQUE

Conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

Pour toute demande relative à ces droits merci de contacter l'organisateur à l'adresse suivante : bureau@latelierphotobeauzelle.fr

RESPONSABILITÉS

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Ce règlement peut être consulté auprès sur le site de l'Atelier Photo. [Règlement céouça](#)